



## PROCÈS-VERBAL CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 2 AVRIL 2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le 2 du mois d'avril à 20 heures, le conseil syndical des eaux de Froidefontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian HERARD.

Présents (15) : Jean-Pierre VERMOT, Pascal DUFFNER, Michel GLARDON, Jean-François LEGRAND, Stéphane GUILLEMIN, Christian MAGRIN, Gaétan HUOT-MARCHAND, Christian HERARD, Pascal BOURDENET, Daniel FAIVRE, Hugues HENNEQUIN, Marie-Thérèse ROY, Nicolas PERRIN, Denis BOITEUX, Sylvain PEPIOT.

Excusé : Gérard BERNARDIN, Christian BRAND, Jean-Marie CARTIER,

Absents : Frédéric SIMON, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN.

Secrétaire de séance : Nicolas PERRIN

### ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

- Validation du procès-verbal de la précédente réunion
- Vote du budget primitif 2024
- Avenant n°1 : lot n°1 renforcement du réseau d'eau potable secteur du Bois des Genévriers
- Emprunt pour les travaux 2024
- Validation contrat de prestation de service pour la supervision de la station et du réseau
- Convention SATE avec le Département du Doubs
- Affaires diverses

### 1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance parmi les membres du conseil syndical.

Le conseil syndical désigne à l'unanimité Monsieur Nicolas PERRIN comme secrétaire de séance.

### 2 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion

Les membres du conseil syndical valident le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024.

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### 3 – Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Président présente en premier lieu l'état de la dette du syndicat, en second lieu le budget primitif pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit et rappelle que celui-ci est voté par chapitre.

#### ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2024	1 654 568,86	156 675,36	22 470,38	134 204,98	
2025	1 520 383,85	131 973,75	20 099,77	111 873,98	24 701,61
2026	1 408 509,87	131 973,75	17 911,59	114 062,16	0,00
2027	1 294 447,69	122 901,76	15 645,39	107 256,37	9 071,99
2028	1 187 191,31	122 901,76	13 551,37	109 350,39	0,00
2029	1 077 840,89	100 694,52	11 378,41	89 316,11	22 207,24
2030	968 524,75	96 869,80	10 439,30	86 430,50	3 824,72
2031	902 094,23	96 869,80	9 501,61	87 368,19	0,00
2032	814 726,02	96 869,80	8 553,66	88 316,14	0,00
2033	726 409,84	96 869,81	7 595,34	89 274,47	-0,01
2034	637 135,34	96 869,80	6 626,54	90 243,26	0,01
2035	546 892,05	96 869,80	5 647,14	91 222,66	0,00
2036	455 669,37	96 869,80	4 657,03	92 212,77	0,00
2037	363 456,58	96 869,80	3 656,07	93 213,71	0,00
2038	270 242,84	96 869,80	2 644,20	94 225,59	0,00
2039	176 017,22	84 455,51	1 621,24	82 834,27	12 414,29
2040	93 162,91	47 212,40	895,10	46 317,30	37 243,11
2041	46 965,60	47 211,72	346,14	46 866,02	0,68

## BUDGET GENERAL 2024

## FONCTIONNEMENT 2024

DEPENSES			RECETTES		
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	434 230.22 €
011	Charges à caractère général	725 950.00 €	013	Atténuation de charges	0.00 €
012	Charges de personnel	206 850.00 €	70	Ventes d'eau et divers	790 000.00 €
014	Redevance pollution	25 000.00 €			
65	Autres charges gestion courante	13 830.00 €			
66	Charges financières	34 200.00 €	74	Dotations et participations	47 838.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500.00 €	75	Autres produits de gestion courante	0.00 €
68	6817-provision pour risques	1 500.00 €	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	6 000.00 €	78	Reprise sur amort et provisions	
023	Virement à la sect invest	36 920.00 €			
042	6811- dotations aux amortissements	223 400.00 €	042	777 – quote part subventions transférées	109 088.00 €
043	Op. ordre intérieur section		043	Op. ordre intérieur section	
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>1 275 160.00 €</b>		<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>1 381 156.22 €</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté	148 873.17 €	001	Excédent reporté	
16	Remboursements d'emprunt	155 000.00 €	1068	Excédents de fonctionnement	164 873.17 €
20	Frais d'études	52 000.00 €	13	Subventions d'investissement	338 328.00 €
21	Immobilisations corporelles	9 300.00 €	16	Emprunts	250 000.00 €
23	Immobilisations en cours	535 260.00 €			
020	Dépenses imprévues	4 000.00 €	021	virement de la section de fonct	36 920.00 €
040	139x – reprises subventions	109 088.00 €	040	2600x – amortissements immobilisations	223 400.00 €
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>1 013 521.17 €</b>		<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>1 013 521.17 €</b>

Désignation	Montant HT	Montant TTC	Agence Eau	Autres	Départem ent	Reste à charge HT	Reste à charge TTC
Etude ressource stratégique	40 000,00 €	48 000,00 €	27 618,00 €	3 945,00 €		8 437,00 €	
Etude vulnérabilité	12 000,00 €	14 400,00 €			3 600,00 €	8 400,00 €	
Lot 01-Colas-Belleherbe station	207 260,00 €	248 712,00 €	103 000,00 €		20 600,00 €	83 660,00 €	
Lot 02-Pellegrini-Droitfontaine	145 000,00 €	174 000,00 €	72 500,00 €		14 500,00 €	58 000,00 €	
Lot 03-La Fourmi-Belvoir	120 000,00 €	144 000,00 €	60 000,00 €	6 765,00 €	12 000,00 €	41 235,00 €	
Travaux impasse des charmilles Belleherbe	19 000,00 €	22 800,00 €	11 500,00 €		2 300,00 €	5 200,00 €	
	<b>543 260,00 €</b>	<b>651 912,00 €</b>	<b>274 618,00 €</b>	<b>10 710,00 €</b>	<b>53 000,00 €</b>	<b>204 932,00 €</b>	
		<b>245 918,40 €</b>					

Votants : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

#### **4 Avenant n°1 : lot n°1 renforcement du réseau d'eau potable secteur du Bois des Genévriers**

Mr le président propose au conseil syndical de reporter la décision au prochain conseil. En effet il souhaite rencontrer l'entreprise afin d'avoir plusieurs explications sur ce sujet.

Le conseil accepte à l'unanimité de reporter sa décision au prochain conseil.

#### **5 – Validation du contrat d'emprunt pour le programme de travaux 2023-2024**

Vu la délibération n°2023-10-24-02 : Attribution du marché public pour le programme de travaux 2023-2024 pour le lot n°1

Vu la délibération n°2023-11-20-02 : Attribution du marché public pour le programme de travaux 2023-2024 pour les lots n°2 et 3

Le Président rappelle au conseil syndical que pour financer le programme de travaux 2023-2024, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le conseil syndical, après avoir pris connaissance des propositions remises par plusieurs banques et après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès de la Banque des Territoires un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 250 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 3,65 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais et commission : 150 €

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **5 – Validation du contrat de prestation de service pour la supervision de la station et du réseau**

Dans le cadre de la supervision de l'usine de traitement et la surveillance des réseaux, nous avons un outil de supervision « TopKapi et SG-4000 ».

Propositions du contrat :

Mise en place d'un forfait annuel pour une visite à l'usine comprenant :

- La vérification du bon fonctionnement de l'intégralité du système et des constantes des équipements.
- La mise à jour logicielle des équipements de supervision : logiciel TopKapi et suite logicielle Sofrel pour automates.

Ce contrat de maintenance permet de disposer :

- Des nouvelles versions du logiciels au fur et à mesure de leur disponibilité
- Du support technique téléphonique pour assister aux paramétrages ou à

l'exploitation.

- Le contrat de maintenance annuel prolonge ainsi la garantie des logiciels

pendant toute sa durée.

Dans le cadre du forfait annuel présenté ci-dessus, toute problématique nécessitant une intervention téléphonique de notre part d'une durée inférieure à une heure ne sera pas facturée. Vous trouverez dans la feuille de prix suivante les montants pour :

- 1 heure d'assistance téléphonique/dépannage à distance
- ½ journée d'intervention/dépannage sur site (déplacement)

- Propositions de tarif :

Désignation	Montant HT
Contrat de maintenance 2024  TOPKAPI : - Licence n° 32949 - Site de FROIDEFONTAINE comprenant : VERSION : TOPKAPI CLASSIC V6.1 limitée à 20 000 variables Protocoles : Modbus IP – Sofrel Options : Bilans – Astreinte Base – Gestion des données horodatées WEBSERV Syno/Telec 1 Cx  SOFREL Mise à jour logiciels : SG4000, Softtools, S4W-Tools, S4-View, S4-Keys  ½ journée sur site (Usine des eaux de Belleherbe)  Date d'échéance du contrat proposée : 31/12/2024	2 660 €
- Assistance téléphonique et dépannage à distance (Au-delà de la première heure) => 80,00 €	
- ½ journée d'intervention / dépannage sur site - forfait initial (Déplacement + intervention) => 400,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 660 €</b>

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### 1 – Convention SATE avec le Département du Doubs

Objet de la convention : elle règle les rapports entre le Département et le SIE de Froidefontaine en ce qui concerne l'assistance technique fournie par le Département au maître d'ouvrage.

#### Définition de la mission :

- Assistance sur la protection de la ressource en eau

Un travail est en cours au Département pour redéfinir les missions

sur SATE. Détail de la mission eau potable :

- Assistance pour la mise en place des protections de captages
- Assistance pour la mise en place des opérations « Bassin d'Alimentation de Captages » Le détail des missions est en annexe de la convention transmise.

Coût financier : 311,70 €

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Président lève la

séance à 21h40

Fait à Belleherbe, le 2 avril

2024

Secrétaire de  
séance  
Nicolas  
PERRIN



Le  
Président  
Christian  
HERARD



The stamp is circular and contains the following text: "Eaux de France" at the top, "BELLEHERBE" in the center, and "25380" at the bottom. There are also small stars on either side of the bottom text.